Carsat Retraite & Santé au travail Bretagne

Dossier de presse

100 chutes graves ou mortelles par an en Bretagne

Le comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) lance une campagne de communication pour prévenir les chutes de hauteur.

CROCT Bretagne
Comité régional d'orientation des conditions de travail

OPPBTP
La prévention BTP

Carsat Retraite & Santé au travail Bretagne

Communiqué de presse page 3

Les chutes de hauteur : qui est concerné ? page 4

Quelles sont les raisons des chutes ? page 6

Quelles solutions ? page 7

Carsat Retraite & Santé au travail Bretagne

Communiqué de presse

100 chutes graves ou mortelles sur toitures fragiles par an en Bretagne

Les acteurs s'engagent pour prévenir les risques

Les chutes de hauteur sur toitures en matériaux fragiles restent aujourd'hui une des premières causes d'accidents.
Pour les éviter, tous les acteurs régionaux de la prévention sont mobilisés et proposent un guide de bonnes pratiques : « Attention aux toitures en matériaux fragiles » téléchargeable sur le site www.chutesdehauteur.com

Tous concernés, tous mobilisés, tous en sécurité

Le secteur du bâtiment et des travaux publics est bien sûr le plus touché avec au moins ¾ des accidents du travail.
Le rôle du Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, coordonnateur en sécurité et protection de la santé est essentiel pour mettre en œuvre les mesures de prévention dans les programmes de construction ou lors des actions de maintenance.

Intégrer la prévention dans les cahiers des charges, associer la sécurité aux critères de choix de prestataires, veiller au respect de la prévention des risques sur les chantiers : chacun peut contribuer à prévenir les chutes.

La sinistralité hors accident de travail est également importante. On dénombre de nombreux accidents de particuliers.
C'est la mobilisation de tous qui permettra de faire diminuer le nombre de chutes.

Le dernier bilan statistique permet de donner une estimation en moyenne annuelle des chutes. On relève :

36 accidents du travail (AT) liées aux toitures fragiles par an en Bretagne

- ✓ 1 accident du travail mortel par an
- ✓ 9 accidents du travail qui engendrent un arrêt de travail supérieur à 90 jours d'arrêt par an
- ✓ 26 accidents du travail qui engendrent entre 4 et 90 jours d'arrêt de travail par an

Cela représente 1 accident du travail lié aux toitures fragiles tous les 7 jours ouvrés.

Quelles sont les professions concernées ?

Le secteur du bâtiment et des travaux publics est bien sûr le plus touché avec au moins ¾ des accidents du travail.

Le régime général ne concerne qu'une fraction de cette sinistralité. Les collectivités, les indépendants et le régime agricole sont également impactés. La MSA dans sa dernière étude avait comptabilisé 31 accidents du travail par an.

Les secteurs du travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage arrivent en seconde position, suivi par les secteurs des banques, assurances, administrations. Des accidents surviennent enfin dans le secteur : Bois, papier, textile, cuirs, terres à feu.

Les secteurs les plus touchés

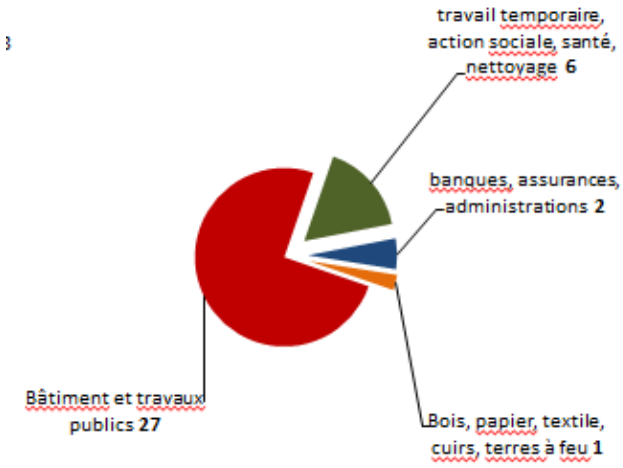

Ce risque représente donc un enjeu majeur de sécurité au regard de la vie des personnes (santé au travail et santé publique). Limiter ces accidents est un défi à relever.

Selon les métiers, on relève des types d'activité où la chute est fréquente :

Métiers	Type d'activité (exemples)
Couvreur	Tous travaux (réfection)
Électricien/Chauffagiste	Entretien panneaux solaires, climatisation
Maîtres d'œuvre (MOE)	Visite de chantier, repérage avant travaux
Métreur	Prise de mesure
Diagnostiqueur	Diagnostic avant travaux
Personnels de maintenance	Nettoyage de toiture
Charpentier	Intervention sur structure
Désamianteur/Déconstructeur	Dépose de toiture
Maçon	Reprise d'un solin sur une cheminée
Peintre	Peinture cheminée
Agriculteur	Réparation ponctuelle de toiture
Particulier (enfants,…)	Jeux, curiosité, point de vue
Agent territorial	Entretien, maintenance
Pompier/secours	Intervention lors d'incendie, secours
Poseur d'antennes	Pose d'antennes

La sinistralité hors accident de travail est importante. On dénombre de nombreux accidents de particuliers (enfants, retraités…). Cette thématique est donc plus large que la santé au travail. Beaucoup de chutes interviennent aussi dans la vie quotidienne.

Quelles sont les raisons des chutes ?

Les toitures, souvent constituées de matériaux opaques (plaques de fibrociment - amiantées ou non, tôles,…) ou de matériaux translucides (verres, lanterneaux, tôles…), ne donnent pas toujours l'impression de fragilité et leur résistance n'est pas garantie dans le temps

Les éléments fragiles qui causent les chutes :

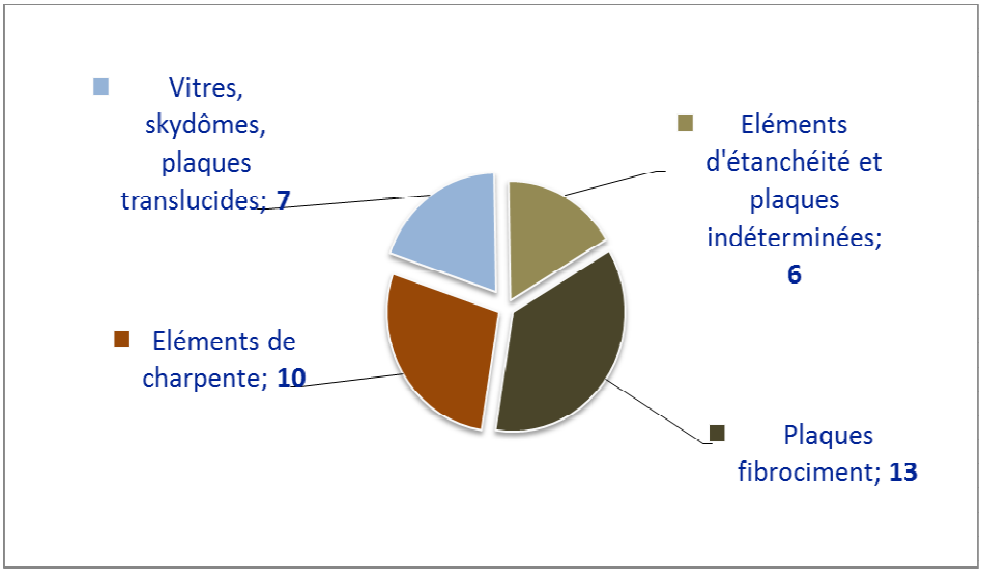

1 victime sur 2 « passe à travers » un élément de toiture

Les circonstances repérées sont :

- ❑ 46 % Lors d'une intervention de moins d' 1 journée
- ❑ 18% Dans la première demi-heure
- ❑ 9% Lors d'interventions en urgence (grêle, tempête,…)
- ❑ Lors de la construction, de l'utilisation, de l'entretien et de la maintenance du bâtiment

Quelques exemples
La victime intervenait sur le toit avec un collègue sur un extracteur. Elle a marché sur une plaque translucide qui a cassé. Elle a alors chuté dans le trou mais a réussi à se retenir et se hisser sur le toit. - **2 jours d'arrêt**
La victime, responsable de la sécurité, venait d'ouvrir le chantier. En installant le dispositif de sécurité, elle s'est appuyée avec son bras sur une plaque fibrociment qui a cédé - chute sur la tête de 7m - **décès**
Jeune 17 ans - parcours acrobatique sur le toit d'un lycée avec un camarade - chute au travers d'un translucide - **réanimation**
Agriculteur - 60 ans - chute de 4m au travers d'une toiture fibrociment - **décès**
Artisan couvreur - 47 ans - activité de nettoyage - chute au travers d'une toiture de bâtiment industriel - **décès**

Chacun doit respecter les principes généraux de la prévention lors de la conception de l'ouvrage pour les opérations de construction puis de maintenance ou de rénovation.

Dès la phase conception, ainsi que durant le chantier, les choix et décisions de ces intervenants intègrent le respect des principes généraux :

1 ➔ éviter les risques

2 ➔ évaluer les risques qui ne peuvent être évités

3 ➔ combattre les risques à la source

4 ➔ adapter le travail à l'homme

5 ➔ tenir compte de l'état d'évolution de la technique

6 ➔ remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas ou est moins dangereux

7 ➔ planifier la prévention en y intégrant la technique, l'organisation du travail

8 ➔ prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle

9 ➔ donner les instructions appropriées aux travailleurs(es).

Pour aider chaque acteur, un guide de bonnes pratiques avec des conseils, check list, fiches de renseignement chantier a été réalisé par le CROCT Bretagne. Il est disponible sur le site www.chutesdehauteur.com

Une campagne de communication auprès de l'ensemble des acteurs de prévention est également lancée pour sensibiliser à ce risque et éviter les chutes graves ou mortelles.

Participants :
Françoise Soiteur, directrice Adjointe au Pôle Travail DIRECCTE Bretagne
Agnès Nicolay, directrice de l'Agence OPPBTP Bretagne
Julien Boudier, ingénieur conseil Carsat Bretagne